

ANR AU 30 JUIN 2016 : 8,26 € PAR ACTION

Paris, le 28 juillet 2016 - ALTUR INVESTISSEMENT (ex Turenne Investissement) publie ce jour son actif net réévalué (ANR) au 30 juin 2016 et revient sur les faits marquants depuis le début de l'année.

Une nouvelle opération

Au cours du premier semestre, ALTUR INVESTISSEMENT a réalisé la cession de sa participation dans Solem, une PME de la région de Montpellier concevant et produisant des solutions électroniques destinées à l'irrigation domestique pour le jardin et à la téléassistance (11 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015), dont il était actionnaire depuis décembre 2008. Cette cession bénéficiaire s'est accompagnée d'un réinvestissement de 1 million d'euros aux côtés de MBO Partenaires dans le cadre d'une nouvelle levée de fonds.

Une distribution d'un dividende de 0,24 € par action

Pour la seconde année consécutive, ALTUR INVESTISSEMENT a versé à ses actionnaires un dividende de 0,24 € par action au titre de l'exercice 2015, offrant un rendement de plus de 5%. Cette nouvelle distribution de dividende confirme ainsi la politique de retour aux actionnaires engagée depuis l'an dernier par la Société, qui a l'intention de la maintenir dans les années futures.

Un ANR qui reste stable

Au 30 juin 2016, la Société présente un ANR de 34,43 millions d'euros (part des commanditaires), soit 8,26 € par action. La distribution d'un dividende de 0,24 € par action effectuée le 29 juin dernier a entraîné une baisse de l'ANR qui est cependant resté stable grâce à la progression de la valeur de plusieurs lignes du portefeuille (au 31 mars 2016 l'ANR était de 8,28 € par action).

L'ANR au 30 juin 2016 laisse apparaître une décote de 48% par rapport au dernier cours de Bourse (4,30 € au 27 juillet 2016).

Au 30 juin 2016, l'actif d'ALTUR INVESTISSEMENT est composé de :

- Portefeuille de participations : 33,15 millions d'euros, soit 96,3% de l'actif net ;
- Disponibilités : 1,3 millions d'euros, soit 3,7% du portefeuille.

Prochaines publications :

- 29 septembre 2016 : Rapport Semestriel au 30 juin 2016
- 27 octobre 2016 : ANR au 30 septembre 2016

À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

Altur Investissement a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la distribution spécialisée, l'industrie innovante, les services et la santé.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

Composition du portefeuille

Les actifs financiers d'Altur Investissement sont répartis au sein de 18 sociétés et 1 FCPR dans des secteurs stratégiques :

Santé :

- *Bien à la Maison*, un des acteurs leaders français indépendants de l'aide à domicile ;
- *Aston Medical*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix (Dedienne Santé, Serf et Global D)*, nouveau leader français de l'implantologie médicale (hanche, genou et kits ancillaires) grâce à la reprise des actifs de la société Tekka ;
- *Clinidev*, hospitalisation à domicile ;
- FCPR Capital Santé I, FCPR géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

Services externalisés :

- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- *Globe Diffusion*, spécialiste du marketing terrain ;
- *Log-S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail.

Distribution spécialisée :

- *Carven*, distributeur de prêt-à-porter sous la marque Carven ;
- *Alvène* : leader français de la fabrication et commercialisation des hottes et plafonds filtrants pour cuisine ;
- *Solem*, spécialiste de la production de programmeurs pour l'irrigation et de boîtiers pour la téléassistance ;
- *La Foir'Fouille*, leader français de la distribution de produits à prix discount.

Industrie :

- *Cepane/Cevino Glass (Le Kap Verre et les Miroiteries Dubrulle)*, spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage ;
- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation ;
- *Pellenc Selective Technologies*, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ainsi que d'hydrocarbures gazeux et liquides via Satam et Meci.

Hôtellerie :

- *Novotel Nancy Ouest*, établissement 4 étoiles sous contrat de management avec le Groupe Accor ;
- *Mercury Metz Centre*, établissement 4 étoiles sous contrat de management avec le Groupe Accor ;
- *Mercury Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres.

Contacts

Altur Investissement
François Lombard ou
Mathilde Graffin
Tél. : 01 53 43 03 03

ACTUS finance & communication
Jean-Michel Marmillon
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 73
jmmarmillon@actus.fr

ACTUS finance & communication
Caroline Lesage
Relations Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 79
clesage@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.